



DES NOUVELLES DE PRA'

Notre association est heureuse de vous faire parvenir sa lettre infos semestrielle. Nous faisons le point sur les actions passées et en cours à savoir :

- **Jardins des Chemins blancs**
- **Timac (Tonnay-Charente)**
- **NDC Foundry**
- **Assemblée générale PRA' du 8 avril 2026**
- **RV médiatique sur LCP samedi 13 juin à 16h concernant la pollution au Cadmium en Charente-Maritime.**

Pour votre information PRA' tient toujours sa permanence le 1er mercredi du mois de 16h à 18h au 97 rue de la République à Rochefort.

Au plaisir de vous retrouver.

Les membres de PRA'



DES NOUVELLES DE TIMAC

PRA SURVEILLE,

LE COLLECTIF DE DÉFENSE DE TONNAY-CHARENTE SE BAT !

Pollution aux métaux lourds à Tonnay-Charente.

Sur ce sujet comme bien d'autres, PRA' a été lanceur d'alerte, et des analyses ont été réalisées corroborant cette

pollution aux métaux lourds, et une Commission de Suivi de Site a été mise en place.

Depuis, un Collectif s'est constitué : Collectif De Défense de Tonnay Charente (CDDTC).

Ils ont engagé un cabinet d'avocats reconnu pour sa pertinence en matière environnementale, et un dossier solide s'est constitué. Mais les coûts sont élevés, et pour pouvoir continuer, ils ont besoin de notre aide, de votre aide.

Ils ont créé une cagnotte, qui a du mal à se développer, un premier vide-grenier l'an dernier qui a rencontré un beau succès, et 2 nouvelles actions sont en préparation sur le territoire de Tonnay-Charente :

1 - Repas des voisins dimanche 21 juin 2026

Il est encore temps de vous inscrire au délicieux repas des voisins.

Pour rappel, il se tiendra le 21/06/2026 à partir de 12h00 place Jean Paul Sartre à Tonnay-Charente (en face du 36). Et si le temps nous joue un tour capricieux, le menu sera assuré et à emporter.

Laissez vous tenter ! Les inscriptions sont possibles jusqu'au 12/06/2026. Philippe est disponible au 06 40 05 71 54 et n'attend que votre appel.

2 - Vide grenier 30 août 2026

Vous voulez aider le Collectif :

Email : collectif.tonnay@gmail.com (adressez lui vos messages de soutien).

Lien cagnotte :

<https://www.helloasso.com/associations/collectif-de-defense-de-tonnay-charente>

Voici le lien du dernier reportage sur ce sujet avec une interview d'un des habitants :

<https://www.france.tv/france-5/sur-le-front/8399121-mon-jardin-est-il-pollue.html>

CHEMINS BLANCS

**SAUVONS LES JARDINS
NON AU BÉTONNAGE !**

**SAUVONS CE POUMON VERT
OUI À LA BIODIVERSITÉ !**

CONTACT - 07 86 68 05 38 - CDCBROCHEFORT@GMAIL.COM

PÉTITION-CHANGE.ORG « PROTÉGEONS LES CHEMINS BLANCS » CAGNOTTE-LEETCHI.COM

DES NOUVELLES DES CHEMINS BLANCS

Nous vous transmettons le courriel envoyé récemment par le porte-parole du Collectif de défense des Chemins blancs, également adhérent à PRA'.

" Bonjour à tous

Vous êtes plusieurs à nous questionner concernant les Chemins blancs. Pour tout vous dire pas grand-chose s'est passé depuis les élections municipales. Néanmoins nous avons été plusieurs propriétaires qui avons reçu, il y a deux mois environ, un énième courrier d'achat de parcelles d'un promoteur rochelais groupe Edouard Denis. Récemment nous avons appris que la parcelle située près de la réserve d'eau aurait été achetée par la mairie. Il est donc très clair que notre maire ne lâche rien concernant ce projet néfaste de constructions et qu'il va falloir être très vigilant au moindre bulldozer susceptible de débouler... à suivre donc de très très près."

Amicalement

Pour le Collectif de défense des Chemins blancs

Patrick Sandeau

Email : cdcbrochefort@gmail.com"



DES NOUVELLES DE NDC FOUNDRY

PRA' veille toujours au grain et attend fin 2026 pour vérifier si l'entreprise s'est enfin mise aux normes exigées par la Préfecture en adéquation avec le rapport de la Dreal (pose d'un four électrique permettant d'éviter les rejets polluants chez les riverains et dans leurs jardins.) Nous restons vigilants.



Pays Rochefortais Alert'

Assemblée Générale

MERCREDI 8 AVRIL

FORUM DES MARAIS (quai aux vivres)

**13ème
ÉDITION**

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
ADHÉRENTS 18H30
ASSEMBLÉE ORDINAIRE
TOUT PUBLIC 19H00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PRA'

24 présents

20 votants + 5 pouvoirs sur 66 adhérents ;

Le quorum n'étant pas atteint, conformément aux statuts, une nouvelle AG extraordinaire s'est déroulée une demi-heure plus tard sans obligation de quorum.

1 - Proposition modification des statuts concernant les articles : 6, 9, 10,11,14, 19

ARTICLE N°	MODIFICATIONS PROPOSEES
6	Cotisations La cotisation annuelle due par les Membres est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire ; <i>elle est réglée pour l'année civile.</i>
9	L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration <i>collégial</i> , composé de 9 à 13 Membres actifs, élus à bulletins secrets à la majorité absolue par l'Assemblée Générale Ordinaire, pour un mandat de 3 ans, par tiers sortant, tiré au sort pour les deux premières Assemblées.
	<i>Fonctionnement du Conseil d'administration collégial :</i>

<p>10</p>	<p>Les membres du conseil veillent au respect des Statuts et au bon fonctionnement de l'Association en fonction de l'échéance de leur mandat. Ils représentent l'Association dans tous les actes de la vie civile. Ils sont qualifiés sur décision du CA pour ester en justice au nom de l'Association.</p>
<p>10</p>	<p>Les membres du conseil d'administration collégial se répartissent les différentes tâches en fonction de leurs envies et disponibilités sur validation du CA. Seul la fonction de trésorier(e) est déterminée de façon précise chaque année.</p> <p>En cas de vacance de poste, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif lors de la plus proche assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'échéance du mandat.</p> <p>Le Trésorier est chargé de tenir la comptabilité de l'Association. Il effectue tous paiements et reçoit, sous la surveillance du conseil d'administration collégial, toutes sommes dues à l'Association. Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations qu'il effectue, et rend compte, par le Rapport Financier, à l'Assemblée Générale Ordinaire.</p>
<p>11</p>	<p>Le Conseil d'Administration se réunit à minima une fois par an, mais également chaque fois qu'il est convoqué à la demande d'au moins la moitié de ses membres. Les décisions sont prises au consensus ou à défaut à la majorité simple des suffrages exprimés des membres présents. Le vote par procuration n'est pas autorisé.</p>

	Chaque réunion du Conseil d'Administration donne lieu à un procès-verbal qui est transcrit sur le Registre Ordinaire de l'Association
14	<p>Le Règlement Intérieur est établi par le Conseil d'Administration collégial, qui le fait approuver par l'Assemblée Générale Ordinaire. Il est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents Statuts, notamment ceux de la vie au quotidien de l'Association, du rôle du Conseil d'Administration, du recours aux experts pour conseils et pour désigner qui serait appelé à les représenter en justice.</p> <p><i>Des dispositions sur les absences prolongées des membres du CA feront l'objet d'un avenant dans le règlement intérieur.</i></p>
19	<p>L'Assemblée Générale Ordinaire comprend les membres à jour de leur cotisation annuelle. Elle se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande d'au moins 1/4 des membres de l'association.</p> <p>Elle fait voter ces Rapports et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration. Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit compter au moins 1/4 des Membres actifs, plus un, selon la règle du vote majoritaire. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale Ordinaire se tient une demi-heure plus tard, dans le même lieu, et délibère valablement sans condition de nombre. Les votes se font à main levée.</p>

VOTE à main levée : 1 abstention

2 - Présentation des comptes :

Pour 2025 ; ils ont la particularité d'afficher plusieurs coûts en justice concernant des réquisitions perdues dans les recours sur des OAP du PLU, ainsi que des dépenses

prévisionnelles d'autres recours anciens dont les décisions en justice sont non connues à ce jour.

Les moyens de l'association étant en diminution, les recours en justice s'avérant de plus en plus difficile et coûteux, nous privilégierons des partenariats avec des associations environnementales qui ont des agréments et des moyens humains dédiés en fonction des dossiers. Notre rôle d'alerte restera majeur.

VOTE : 24 pour

3 - Rapport d'activités :

Les actions et sorties sont présentées sous forme de diapositives, à thème pour les dossiers et par ordre chronologique pour les animations-sensibilisations.

Remarques :

→ Chemins Blancs : malgré le rejet en conseil d'État pour les Chemins blancs, les actions ont mobilisé et laissent entrevoir un découragement d'éventuels investisseurs, les vendeurs potentiels étant très éparpillés sur le site avec des accès onéreux pour la viabilisation ; seule une parcelle rue dorée semblerait constructible ; la cagnotte avait représentée 1944€ pour aider à l'action juridique ; une demande ORE serait souhaitée, il faut voir les possibles avec la LPO.

→TIMAC : une cinquantaine de personnes se sont constituées en collectif pour mener une action en justice ; la seule possibilité serait de remettre en cause l'inaction de l'État pour pollution, mais les coûts sont très élevés , aux environs de 18000€ et les riverains, dans l'ensemble, ne se sentent pas tous concernés, même avec les protections juridiques individuelles, il faudra vérifier les possibles financements .

→NDC Foundery : essai de création d'un collectif qui n'a pas réussi à mobiliser suffisamment de riverains (freins : emplois, valeurs locatives, etc) une demande de commission de suivi a été faite par PRA mais refusée dans l'immédiat par le sous-préfet, en attendant l'échéance du changement de four , fin 2026, qui réduirait la pollution et pour laquelle une subvention régionale a été octroyée depuis 2 ans. Cette fonderie est la seule en France à réaliser de la fonte en coquille et emploie 80 salariés.

→ Incinérateur : comme annoncé dès sa construction par PRA', cette unité est surdimensionnée ; par ailleurs, comme les déchets réduisent avec le tri, que l'on a rajouté une partie de la gestion des biodéchets, qu'ils faut alimenter en chauffage la base aérienne, on doit brûler plus pour augmenter la température de l'incinérateur ; cependant il reste 30 % de déchets après incinération et des dégagements de fumées, en sus des problèmes de bâtis pour stoker les mâchefers. Enfin un parcours pédagogique pour les enfants au milieu de cette pollution interroge ?? Il faut donc rester vigilants à la commission de suivi.

→ Collectif Droits du fleuve Charente : cette jeune organisation s'étend sur 3 départements et peine donc sur une organisation rythmée : néanmoins un certain nombre d'actions de sensibilisation ont démarré visant toujours l'objectif d'obtenir une personnalité morale pour le fleuve qui permettrait de mieux lutter contre sa pollution. PRA est représenté à son conseil d'administration.

VOTE : 23 pour

4 - Élection du conseil d'administration :

Le conseil d'administration est actuellement composé de 9 membres, dont deux sortants renouvelables : Marie-Claude Jacquemin, Daniel Sirguy + un démissionnaire pour raison de santé : Michel Paul Benoit.

Conformément aux nouveaux statuts, le conseil collégial doit être composé de 9 à 13 membres : aucune candidature n'a été présentée ; Marie-Claude Jacquemin et Daniel Sirguy sont réélus à l'unanimité ; le nouveau conseil sera donc composé de 8 membres avec possibilité de cooptation en cours d'année en prévision de la prochaine AG .

Membres du conseil d'administration collégial au 8 avril 2026 :

Gérard Garder, Marie-Claude Jacquemin, Soizic Lelann, Romain Monroux, Martine Morissonneau, Patrick Sandeau, Marie-Thérèse Zimmer.

Dans la nouvelle forme du conseil, Daniel Sirguy reste le trésorier nommé pour l'année 2026.

VOTE : 23 pour

La séance se termine par un pot de l'amitié.



CADMIUM : LES ÉCOLOGISTES FONT ADOPTER UN TEXTE POUR RÉDUIRE DRASTIQUEMENT L'EXPOSITION DES FRANÇAIS

[Ne ratez pas également samedi 13 juin à 16h le témoignage sur LCP de notre adhérent Gérard Garder chargé pour PRA' de suivre le dossier Timac.](#)

"Bonjour à toustes,
Hier, l'assemblée nationale votait un texte de loi limitant le cadmium dans les engrais phosphatés, ce texte de loi a été présenté par notre député Benoît Biteau et nous l'en remercions. J'aimerais simplement vous préciser que c'est Marie-Thérèse Zimmer et moi-même qui avons alerté Benoît Biteau en lui transmettant un texte sur les dangers du cadmium et sa propagation en grande quantité par les engrais produits par l'usine TIMAC à Tonnay-Charente et sa dissimilation par des rejets atmosphériques auprès de la population Tonnaquoise et particulièrement sur les habitants de la cité des jardins proche de l'usine. Le combat que notre association mène depuis longtemps contre les pollutions aux métaux lourds et que nous avons porté devant divers médias, Vakita, FR3, la Cinq, M6, le Monde,

Sud-Ouest, le Litoral, etc... a, je crois, largement participé à faire prendre conscience à un large public des dangers des métaux lourds et en particulier du cadmium. Nous devons prendre notre part dans l'aboutissement de cette loi à l'assemblée nationale et en être fier. Gérard"

" Bonjour à toustes, vers 19 h 15 la journaliste de LCP et son cameraman arrivent à la maison accompagnés du député de Rochefort, Benoît Biteau, à l'origine de la loi votée avant-hier régulant les taux de cadmium dans les engrais phosphatés. Nous avons tout de suite commencé le tournage dans mon jardin ce qui m'a permis d'expliquer pourquoi j'avais abandonné la culture des fruits et légumes dû à des taux élevés de cadmium dans les urines et le sang de mon épouse et moi. Ils ont longtemps enregistré le dialogue avec Benoît, celui-ci expliquant les péripéties de la loi contre le cadmium et l'habitude de la droite extrême qui a voté contre ce projet de loi. Vers 20h30 nous sommes allés rencontrer Yves Errakhli et les co-Présidents du Collectif de Défense de Tonnay-Charente, Sophie et Bruno, nous avons pu parler des conséquences des pollutions sur la cité et de nos difficultés financières dues à notre volonté de nous défendre en engageant un cabinet d'avocats réputé. L'émission passera samedi prochain 13 juin à 14h sur la chaîne parlementaire LCP et durera 13 minutes, ce qui est long. Voilà rapidement brossée cette soirée de tournage où nous avons pu, je crois, bien exprimer la problématique des pollutions aux métaux lourds sur Tonnay-Charente. Gérard."

J'ADHÈRE EN LIGNE À PRA'

PAYS ROCHEFORTAIS ALERT'

BP30213

17304 ROCHEFORT CÉDEX

contact@pays-rochefortais-alert.org

<https://www.pays-rochefortais-alert.org/>

<https://www.facebook.com/share/19ix8uSHCy/>